



HAL
open science

Information multimodale en Corse : état des lieux

Patrick Gendre, Gilles Ostyn, Didier Danflous

► **To cite this version:**

Patrick Gendre, Gilles Ostyn, Didier Danflous. Information multimodale en Corse : état des lieux. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2006, 24 p., tableau, carte. hal-02161925

HAL Id: hal-02161925

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02161925v1>

Submitted on 21 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Information Multimodale en Corse

État des lieux

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

NOTICE ANALYTIQUE

Organisme commanditaire : Certu – SYS – TTS / Financé par la DGMT sur le chapitre 91-15/40			
Titre : Information Multimodale en Corse			
Sous-titre : État des lieux	Date d'achèvement : Juin 2006	Langue : Français	
Organisme auteur : Cete Méditerranée	Rédacteurs ou coordonnateurs : Patrick GENDRE – Gilles OSTYN - Didier DANFLOUS (Cete Méditerranée)	Relecteur assurance qualité : Roland COTTE (Certu/SYS/TTS)	
Résumé : <p>Le Certu a proposé que les différents centres d'Études techniques de l'Équipement (Cete) fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document concerne l'état des lieux de la Corse en 2006.</p> <p>Cette étude a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ;▪ mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;▪ contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM. <p>L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toute façon obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser un document qui puisse être mis à jour régulièrement (tous les deux ans), en liaison avec l'annuaire des sources d'information http://passim.predim.org. Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur l'internet.</p> <p>L'information routière est peu présente en Corse. En dehors du PC neige de Corte et d'un certain nombre de PMV, il n'existe pas de structures (de type CRICR par exemple) ou de systèmes récents uniquement dédiés à l'information.</p> <p>L'information concernant les transports collectifs existe. Mais elle est très dispersée. On la trouve au niveau des mairies, offices de tourisme, ports, aéroports, gares, transporteurs (au moins une cinquantaine de compagnies), établissements d'enseignement, etc. Les transports collectifs routiers utilisent des moyens d'information encore assez traditionnels (fiche papier, renseignement téléphonique, etc.). Seule la ville de Bastia possède un site internet pour son réseau de bus.</p> <p>Les systèmes d'informations relatifs aux transports aériens et maritimes sont nombreux si on additionne ceux des compagnies de transport et ceux des ports et aéroports. Sans être totalement multi-modes, ils fournissent dans certain cas de l'information sur les modes de transports complémentaires (navettes, autocars, bus des villes voisines, etc.).</p> <p>L'information réellement multimodale n'existe pas. Toutefois, deux sites, découverts tout à fait par hasard, tentent de fournir une vue d'ensemble de l'information sur les transports collectifs en Corse. L'un d'entre eux est une initiative privée. Il fournit les horaires pour les itinéraires au départ et à destinations de chacune des villes corses mais aussi des services à l'intérieur des villes elles-mêmes. Le second est un site touristique possédant une rubrique transport. Cette dernière est un véritable annuaire multimodal des transports de la région Corse. En dehors de portails nationaux comme PASSIM ou itransports, nous n'avons pas découvert d'initiatives semblables dans les revues conduites au niveau des trois autres régions (PACA, Languedoc-Roussillon, Réunion) dont le Cete Méditerranée avait la charge. Ces deux sites nous ont paru particulièrement utiles, notamment en raison du nombre élevé de transporteurs et d'infrastructures sur les 8 700 km² corses.</p> <p>Enfin, on ne note pas de projets en dehors de la poursuite de l'équipement du PC neige de Corte.</p>			
Mots clés : Corse, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Bastia, Ajaccio, Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, Information routière	Diffusion : Certu + Certu/SYS/TTS	Web : oui	
Nombre de pages : 24 pages	Tirage : 30 exemplaires	Confidentialité : non	Bibliographie : non

SOMMAIRE

1. Contexte	7
1.1 Qu'est-ce que l'information multimodale ?	7
1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale	8
1.3 La PREDIM, l'annuaire PASSIM et les états des lieux régionaux	8
1.4 Objectifs de l'étude	9
2. Les déplacements en Corse	11
2.1 Chiffres-clés	11
2.2 Principaux acteurs	12
3. L'information déplacements en région Corse	13
3.1 Information routière	13
3.1.1 Collectivité territoriale Corse	13
3.1.2 Services du ministère de l'Équipement	13
3.1.3 Conseils généraux	14
3.1.4 Villes	14
3.2 Information sur les transports collectifs	15
3.2.1 Transports collectifs régionaux	15
3.2.2 Département de la Corse-du-Sud	15
3.2.3 Département de la Haute-Corse	15
3.2.4 Continuité territoriale	16
3.2.5 Transports collectifs maritimes	16
3.2.6 Transports collectifs aériens	17
3.3 Autres services d'information	17
3.4 Information multimodale	17
4. Conclusion	19
5. Annexes	21
5.1 Sigles et acronymes	21
5.2 Personnes contactées	22
5.3 Guide d'entretien	23

1. Contexte

1.1 Qu'est-ce que l'information multimodale ?

Rappelons ici les définitions communément acceptées de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports :

- Intermodalité : enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination ;
- Multimodalité : offre de plusieurs moyens de transports pour un déplacement entre une origine et une destination.

La fonction essentielle d'un système d'information multimodale est de fournir à l'utilisateur des transports toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage. Cette information vise à réduire l'incertitude des usagers sur les itinéraires, les modes de déplacement envisageables, la durée et le coût de ces déplacements selon le mode utilisé, les ruptures de charge éventuelles, et si possible, à orienter le comportement des usagers au bénéfice d'une utilisation optimale des infrastructures et d'une priorité aux transports collectifs. De manière plus large, l'information multimodale vise aussi à favoriser les modes doux (vélo, marche à pied, etc.).

L'information aux usagers sur l'offre de transport est un domaine incontournable de notre « société de l'information » :

- elle couvre un grand nombre de modes de transport : voiture particulière (VP), covoiturage, transports collectifs (TC) urbains (bus, tram, métro, taxi, à la demande, etc.), et interurbains (car, rail, avion, ferry, etc.), modes doux (vélo, marche, roller...);
- elle se décline à différentes échelles, du quartier au monde entier...
- elle concerne une grande diversité d'acteurs, côté utilisateurs (pendulaires, occasionnels, professionnels, personnes à mobilité réduite, touristes...) et fournisseurs (exploitants de réseaux, administrations d'État et collectivités locales, autorités organisatrices de transport, prestataires de services et industriels...);
- elle peut impliquer l'accès à un vaste ensemble de données: informations théoriques, réseaux, horaires et tarifs, prévisions et temps réel : perturbations et événements, travaux, congestion et accidents, grèves, état du trafic...
- elle se traduit sous forme de fonctions plus ou moins personnalisées : fourniture des tarifs et horaires, calcul d'itinéraires optimisés selon divers critères, conseils et guidage, calcul de prix de revient, diffusion des événements importants, etc.
- elle se décline sur toute une gamme de supports : papier, radio, TV, web, téléphone, WAP, bornes interactives, guichets, etc.
- elle interagit avec d'autres domaines : vente et paiement, tourisme, commerce, météo, sécurité...

1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale

L'information aux usagers est un des outils dont disposent les pouvoirs publics et les gestionnaires de réseaux en vue d'améliorer les conditions de déplacements sur les territoires.

L'idée de l'information multimodale est de donner aux usagers des transports la vision la plus complète possible de l'offre de déplacements à leur disposition, afin qu'ils aient tous les éléments pour choisir rationnellement leurs modes de transport, itinéraires et horaires. Évidemment cette information ne peut pas être complètement neutre et tout en restant objective peut servir une politique de transports, si elle est construite pour cela, en particulier en incitant les usagers au report modal vers les transports collectifs. Cela dit, l'information multimodale ne doit pas se limiter à une comparaison opposant VP et TC, qui sont bien souvent complémentaires et ne sont que les modes de transport les plus courants dans une gamme d'offre qui comprend aussi entre autres, le covoiturage, la marche à pied, le vélo, plus ou moins pertinents selon les usagers et suivant les déplacements. Par ailleurs, les critères de choix ne se limitent pas au seul coût ou temps de parcours (qui sont déjà des informations dont la connaissance et la diffusion peuvent faire encore beaucoup de progrès), et comprennent également l'accessibilité aux handicapés, la sécurité, la fiabilité, le confort, l'intérêt touristique ou l'impact sur l'environnement. Autre volet rarement considéré, l'information multimodale sur les transports comprend également la description de l'offre de transport de marchandises. Prise dans son sens le plus large, cette information sur l'offre multimodale de transports est également la donnée essentielle pour l'exploitation des réseaux, en temps réel, ou en temps différé pour les décisions de planification et d'amélioration de l'offre par les autorités organisatrices et les gestionnaires.

1.3 La PREDIM, l'annuaire PASSIM et les états des lieux régionaux

Au vu notamment des progrès réalisés dans plusieurs pays à l'étranger, le besoin de développer les services d'information multimodale en France a été souligné dès 2000 par le ministère de l'Équipement et l'Action Fédérative sur l'Intermodalité des Voyageurs, qui s'est traduite concrètement fin 2001 par le lancement d'une Plate-Forme Expérimentale pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM1). La PREDIM finance un certain nombre d'expérimentations, études et développements concourant à faciliter la mise en place de systèmes et services d'information multimodale, comme ceux que devront mettre en place les Autorités Organisatrices de déplacements des agglomérations françaises, au titre de la Loi SRU (« Solidarité et Renouvellement Urbains »).

La loi de finances 2006 cite le Portail Annuaire passim2 comme référence permettant de suivre le déploiement des services d'information multimodale en France.

La présent document s'inscrit également dans cette logique : mis à jour tous les deux ans et mis en cohérence avec passim, il décrit l'état des lieux dans toutes les Régions françaises, en l'occurrence la Corse.

¹ Pour en savoir plus, consultez le site www.predim.org

² <http://passim.predim.org>

1.4 Objectifs de l'étude

Le Certu³, service technique central du ministère de l'équipement, qui assiste la direction générale de la Mer et des Transports pour la mise en place de la PREDIM, a proposé que les différents centres d'Études techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Celle du Cete Méditerranée couvre trois régions administratives (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse) et un département d'outre-mer : La Réunion. Le présent document concerne l'état des lieux de la Corse en 2006.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ;
- mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;
- contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM.

L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toute façon obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser un document qui puisse être mis à jour régulièrement (tous les deux ans), en liaison avec l'annuaire des sources d'information <http://passim.predim.org> . Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur l'internet.

³ Pour en savoir plus sur le Certu, consulter le site www.certu.fr

2. Les déplacements en Corse

2.1 Chiffres-clés

La Collectivité Territoriale Corse (CTC) compte 272 000 habitants pour 8 680 km². Elle comprend deux départements et 360 communes dont 335 de moins de 2 000 habitants. Elle est, avec la Guyane, la région la moins peuplée.

Le département de Haute-Corse (2B) regroupe 236 communes (trente cantons et trois arrondissements : Bastia, Calvi, Corte).

Le Département de la Corse-du-Sud (2A) s'étale sur une superficie de 4 014 km², pour une population de 118 593 habitants (source Insee recensement 1999). Les 124 communes qui composent ce département sont réparties en vingt-deux cantons.

Il existe sur le territoire Corse deux communautés d'agglomération : la communauté d'agglomération du pays ajaccien (63 707 hab) et la communauté d'agglomération de Bastia (51 542 hab) qui concentrent 43 % de la population totale corse.

Une des caractéristiques majeures en matière de transport de voyageurs est l'importance du tourisme dans la région : 6,3 millions de passagers commerciaux dans les ports et aéroports en Corse en 2004.

Carte de la région Corse

Source : La documentation française



La collectivité territoriale est ainsi dotée d'infrastructures maritimes et aériennes importantes : sept ports, dont deux d'intérêt national (Ajaccio et Bastia), quatre ports départementaux (Bonifacio, l'Île Rousse, Porto-Vecchio et Propriano), un port municipal (Calvi), et quatre aéroports (Bastia, Calvi, Ajaccio, Figari) .

Les 7 404 km du réseau routier corse se décomposent comme suit :

- 574 km de routes nationales gérées par le CTC ;
- 4 430 km de routes départementales gérées par les conseils généraux ;
- 2 400 km de voies communales.

D'autres informations sur la région Corse sont disponibles, notamment sur le site de l'Insee, et de la CTC⁴

2.2 Principaux acteurs

La collectivité territoriale de Corse assure une partie des attributions traditionnelles du ministère de l'Équipement, des transports et du logement. Outre la CTC qui gère le réseau national, les exploitants routiers sont les deux conseils généraux et la DDE2A qui, par le biais d'une convention et jusqu'au 1^{er} janvier 2007, exploite et entretient le réseau départemental de la Corse-du-Sud.

On retrouve aussi les gestionnaires de trafic des principales villes (Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio).

La collectivité territoriale compte deux AO urbaines :

- communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) ;
- communauté d'agglomération de Bastia

⁴www.insee.fr et www.corse.fr

3. L'information déplacements en région Corse

En Corse, l'information sur les déplacements reste peu développée. Sur le plan institutionnel, il n'y a pas de structures uniquement dédiées à l'information transports (de type CRICR, plate-forme internet de villes, des Conseils généraux ou de la collectivité territoriale de Corse).

3.1 Information routière

3.1.1 Collectivité territoriale Corse

Depuis le 1^{er} janvier 1993 et au terme de la loi n° 01- 428 du 13 Mai 1991, le réseau routier national a été transféré à la Collectivité Territoriale Corse. 576 km de routes nationales ont ainsi été transférées (245 km pour la Corse-du-Sud et 331 pour la Haute-Corse).

Parmi les grandes orientations du **plan d'aménagement et de développement durable de la Corse**, adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 1993, figure en toute première place l'aménagement d'un réseau routier territorial moderne.

Les objectifs généraux de gestion de ce réseau national portent essentiellement sur l'amélioration des conditions de fluidité et de sécurité du réseau.

3.1.1.1 Direction des Routes Corse-du-Sud

Cette direction exploite 245 km de routes nationales.

Sur le site internet de la CTC sont présentés les grands travaux routiers en cours (issus des orientations du **plan d'aménagement et de développement durable de la Corse**), mais il n'existe pas d'informations sur les perturbations liées aux travaux.

Sur les routes nationales RN196, 198 et 193, plusieurs grands chantiers routiers vont entraîner la réalisation de tunnels. Des PMV et un ou plusieurs PC de gestion seront probablement installés.

3.1.1.2 Direction des Routes Haute-Corse

Pour cette direction qui gère 331 km de routes nationales, c'est l'information sur la viabilité hivernale qui est prioritaire, notamment sur la RN193 qui relie Ajaccio à Bastia par CORTE par l'intérieur montagneux de l'île.

Il existe deux PMV d'information à l'entrée sud de Bastia pour le tunnel sous la citadelle.

Un panneau d'information bouchon (relié à une boucle de détection) a été installé à l'entrée sud de Bastia.

En cours, et pour améliorer la signalisation de restriction d'accès aux cols en période hivernale, le déploiement de 11 PMV sur la RN 193 Bastia-Corte-Ajaccio

Notons aussi qu'en cas de route coupée, l'information est diffusée à RCFM (France bleu Radio Corse Frequenza Mora), mais il n'y a pas de bulletin systématique de l'état des routes.

3.1.2 Services du ministère de l'Équipement

3.1.2.1 DDE de la Haute-Corse (2B)

Depuis le transfert de compétence, la DDE de Haute-Corse n'exploite plus de route : sur cette zone géographique, la CTC et le conseil général se partagent la gestion des routes.

Un PC neige situé à la subdivision de CORTE (qui sera transféré à la CTC au 1^{er} janvier 2007) donne l'état de routes et notamment des cols indépendamment sur les RD et RN : les deux conseils généraux renseignent sur l'état des routes. C'est un numéro d'appel H24 pour l'état des routes (04 95 45 24 60 et 04 95 46 17 12). A terme, ce PC gèrera aussi les 11 PMV qui seront déployés sur la RN193.

3.1.2.2 DDE de la Corse-du-Sud (2A)

Dans le cadre de l'article 6, la DDE Corse-du-Sud exploite aujourd'hui les RD pour le compte du conseil général. Le transfert à la CTC et au conseil général est prévu pour le 1^{er} janvier 2007⁵.

Pour ce qui concerne la gestion du trafic en période estivale, il n'y a pas d'informations grand public mais en réalité, il n'y a pas de problèmes de congestion particulier, et l'enjeu de la gestion de trafic est limité.

3.1.3 Conseils généraux

3.1.3.1 Conseil général de la Corse-du-Sud (2A)

Le Conseil général de la Corse-du-Sud gère les 2 000 km de routes départementales qui sont sur son territoire.

Par une convention de mise à disposition, et jusqu'au transfert à la CTC prévu au 1er janvier 2007, les subdivisions de la DDE assurent l'entretien et l'exploitation de ces routes.

Il n'existe pas de moyens modernes d'information sur le territoire. Il n'y a pas d'informations déplacement sur le site internet du conseil général.

L'information hivernale est fournie par le PC neige de Corte.

L'information ponctuelle de fermeture de route ou de gêne occasionnée aux usagers est faite par voie de presse sur le journal local « Corse Matin », pour chaque arrêté de restriction de circulation.

3.1.3.2 Conseil général de la Haute-Corse (2B)

Le conseil général gère environ 2 500 km de routes départementales.

Comme en Corse-du-Sud, il n'y a pas de moyens modernes d'informations sur le territoire. Des annonces à la presse locale sont faites au coup par coup lors de travaux importants ou de coupures sur les routes départementales. En période hivernale, c'est le PC neige de Corte qui concentre les informations.

3.1.4 Villes

3.1.4.1 Bastia

Les arrêtés de circulation sont sur le site internet de la ville et paraissent dans le journal local « Corse matin ».

Il n'y a pas d'informations trafic temps réel. La gestion du stationnement en centre ville est une préoccupation importante du service de la voirie de la ville. Le port de commerce de Bastia déverse 2,3 millions de passagers par an (dix-sept bateaux par jour) et il y a des difficultés d'accessibilité au port.

3.1.4.2 Ajaccio

Tout comme pour Bastia, il n'existe pas d'information spécialisée concernant le trafic ou le stationnement. Toutefois, on trouve sur le site de la ville (<http://www.ajaccio.fr/>) un grand nombre d'informations dispersées dans les différentes rubriques : Dossiers, Actualités, Evènements, Communiqués. Ainsi nous avons pu retrouver les plans de circulation temporaire autour des chantiers, une description complète de l'offre en stationnement, les arrêtés relatifs à la circulation, les projets d'aménagements (rocade d'Ajaccio), etc.

⁵ La loi du 13 août 2004 prévoit la fin de la mise à disposition auprès de la CTC mise en place depuis le 1^{er} janvier 1993.

On notera aussi l'existence de cinq bornes d'accès à Internet dispersées dans les bibliothèques, services techniques, maison des jeunes et hôtel de ville donnant accès en priorité au site de la ville.

3.2 Information sur les transports collectifs

3.2.1 Transports collectifs régionaux

C'est en 1984, soit deux ans avant les régions expérimentales du continent, que la CTC a été désignée autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, l'exploitation du réseau restant toutefois confiée par décret à la SNCF. La loi du 22 janvier 2002 a ensuite transféré à la région la propriété du réseau ferré.

Le réseau comporte aujourd'hui 230 km de voies et est exploité par la SNCF par Délégation de Service Public. Une bonne part des dessertes sont réalisées par autocar.

Le site de la CTC possède une rubrique transports (<http://www.corse.fr>) très documentée en ce qui concerne ses compétences et ses réalisations. Un lien (<http://www.trainstouristiques-ter.com/corse.htm>), renvoie vers le site trains touristiques régionaux aux pages dédiées aux trains corses. On signalera que ce site, au même titre que celui des services réguliers, a été refondu au cours du premier semestre 2006.

Le site général (http://www.ter-sncf.com/corse/V2/carte_horaires/index.asp), quant à lui propose, les horaires des cinq liaisons régulières ainsi qu'une rubrique infos trafic.

3.2.2 Département de la Corse-du-Sud

TC départementaux :

Comme dans le reste de la France, le Département, en application de la loi LOTI, est l'autorité organisatrice des transports scolaires et des services réguliers. Un contrat de délégation de service public le lie aux entreprises de transport qui s'engagent à assurer les services définis dans un schéma et à en respecter les obligations de trajets, d'horaires et de trafics.

Le site du conseil général (<http://www.cg-corsedusud.fr/>) donne une information essentiellement financière en ce qui concerne le transport scolaire et les lignes régulières. Aucune information sur les lignes et horaires n'est fournie. Certains transporteurs fournissent sur leurs sites (<http://www.autocars-casanova.com/>, <http://www.eurocorse.net/>, etc.) les horaires et autres informations des lignes régulières et touristiques qu'ils effectuent.

Ajaccio :

La CAPA est chargée de l'organisation des transports collectifs sur les dix communes qui la compose. Sur Ajaccio, le réseau est exploité par la TCA⁶ (Transports Collectifs Ajacciens). La compagnie de transport possède un point d'information (04 95 23 29 41) au niveau de son agence commerciale en centre-ville. D'autre part, les fiches horaires sont aussi disponibles chez les principaux buralistes. Un site web est en préparation qui devrait être ouvert au public à la fin de l'année 2006.

Le site de la ville d'Ajaccio (<http://www.ajaccio.fr>) dans sa rubrique Éducation et Vie Scolaire fournit les numéros de lignes et les noms des transporteurs desservant les écoles de la ville.

3.2.3 Département de la Haute-Corse

TC départementaux :

⁶ Depuis 1984, cette filiale du groupe Transdev gère les sept lignes urbaines et la ligne à destination de l'aéroport. De nouvelles lignes régulières, à destination des communes environnantes sont en cours de création.

Pour le moment, le seul média d'information, tant pour les lignes régulières que pour les transports scolaires, est une plaquette d'information. La brochure décrit toutes les lignes et points d'arrêt du département et fournit les tarifs. Elle est distribuée dans les établissements scolaires, les mairies et offices de tourisme.

Courant septembre 2006, l'information devrait être mise en ligne sur le site du conseil général. L'information cartographique utilisera le Système d'Information Géographique en cours d'installation dans les services techniques du conseil général.

Bastia :

La communauté d'agglomération de Bastia qui comprend cinq communes est l'autorité organisatrice des transports collectifs. Le réseau est exploité par la Société des Autobus Bastiais.

Le site de la ville (<http://www.bastia.fr>) possède une rubrique circulation et transport très bien renseignée et qui couvre les transports collectifs urbains et le stationnement mais aussi les dessertes en autocars, en chemin de fer et par voies aériennes. La rubrique transport urbain présente de façon simple les lignes du réseau. Tous les autres modes sont renseignés de façon très exhaustive tant en ce qui concerne l'offre, les numéros de renseignements et autres informations utiles.

Une information plus complète en ce qui concerne les transports collectifs urbains se trouve sur le site de la Société des Autobus Bastiais (<http://www.bastiabus.com/index.htm>) qui détaille les horaires et itinéraires ainsi que les informations relatives à la tarification et aux transports scolaires. Les renseignements sont aussi accessibles au 04 95 31 06 65.

3.2.4 Continuité territoriale

La continuité territoriale est un principe de service public instauré en France et destiné à assurer une compensation des handicaps des territoires éloignés ou enclavés comme ceux de l'outre-mer français.

Elle a été appliquée en Corse dans un premier temps à partir du 1er janvier 1976 au transport maritime. Le principe retenu a été de considérer ce dernier comme une extension du transport ferroviaire et de lui appliquer en conséquence la même tarification. En 1979, ce principe a été étendu au transport aérien. Au début, seules ont été concernées les lignes dites « bord à bord » entre Marseille, Toulon et Nice d'une part, Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari d'autre part. Elle a ensuite été étendue aux relations Corse-Paris.

La subvention attribuée par l'État au service de la continuité territoriale s'élevait pour l'exercice 2005 à 173,968 millions d'euros. Elle constitue la dotation budgétaire de l'OTC (Office des Transports de la Corse (<http://www.office-transports-corse.fr/>), établissement public régional, chargé principalement de répartir la subvention entre transport maritime et aérien.

3.2.5 Transports collectifs maritimes

En matière maritime, le rôle de la Collectivité Territoriale de Corse, assistée de l'Office des Transports, est d'organiser la desserte des cinq ports de Corse (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Propriano et Balagne) par la mise en œuvre de la continuité territoriale. Seuls les ports d'Ajaccio et Bastia appartiennent à la Collectivité Territoriale Corse. Les autres ont été transférés aux départements lors de la décentralisation de 1984. Plusieurs sites de compagnies de transport maritime ou de chambre de commerce fournissent de l'information.

Les sites de la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (<http://www.sncm.fr/>), de Corsica ferries (<http://www.corsicaferries.com/Pcorsica.srv>) et de la méridionale (<http://www.cmn.fr>) fournissent les horaires de leurs navires. Celui de la SNCM permet aussi la réservation et possède une rubrique info trafic sur les perturbations.

Les ports de Bastia et d'Ile Rousse ont leur propre adresse (<http://www.bastia.port.fr>) sur le serveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse. En plus des horaires des navires au départ et à l'arrivée, d'autres informations ou numéros de téléphones sur les services associés (transport ou autres) sont accessibles.

3.2.6 Transports collectifs aériens

Comme indiqué au §3.2.4, le principe de la continuité territoriale s'applique aussi au transport aérien et notamment aux lignes au départ d'Ajaccio, Bastia et Figari et à destination de Paris, Marseille, Nice et Lyon.

Les lignes entre Paris et Ajaccio, Bastia ainsi que Figari sont exploitées en délégation de service public par le groupement Compagnie Corse Méditerranée Airlines (CCM) – Air France avec compensation financière. Les lignes de Marseille, Nice et Lyon sont exploitées par la CCM sur la base du dispositif d'aide à caractère social aux passagers transportés.

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse a transféré à la Collectivité Territoriale Corse la propriété des infrastructures des trois aéroports cités plus haut ainsi que celui de Calvi. L'exploitation est concédée aux Chambres de Commerce et d'Industrie des deux départements.

Le site Web de l'aéroport d'Ajaccio (<http://www.ajaccio.aeroport.fr>) est en cours de refonte. Ceux de Bastia, Calvi et Figari ont aussi leur propre adresse (<http://www.bastia.aeroport.fr>, <http://www.calvi.aeroport.fr>, <http://www.figari.aeroport.fr>). Comme pour les ports, ces adresses renvoient sur les sites des chambres de commerce. En plus des renseignements relatifs au transport aérien les sites de Bastia et Calvi fournissent toutes les informations relatives aux autres modes de transports (navettes, dessertes ferrées et par routes, etc.) à destination de l'aéroport ou de la ville voisine. Les sites des compagnies aériennes CCM (Compagnie Corse Méditerranée) et Air France n'offrent pas d'information sur les services de transports connexes.

3.3 Autres services d'information

L'information déplacement est très dispersée en Corse. N'ont été mentionnées que les sources principales. Les compagnies de transports collectifs sur routes sont petites et nombreuses (une cinquantaine). Elles possèdent toutes un numéro de téléphone que nous n'avons pas cité (cf. <http://www.corsica-guide.com/infos/numerosautocars.html>). De même les offices de tourisme et leurs sites ou numéros d'appels mettent souvent à disposition de l'information sur les services de transport.

3.4 Information multimodale

Le site corsicabus (<http://www.corsicabus.org>) est un site non-officiel créé par un particulier et qui fournit les horaires des bus, autocars et trains sur l'ensemble de la Corse. C'est le seul site à rassembler en un seul point l'ensemble des horaires des transports collectifs routiers et ferroviaires de la région. Les horaires sont donnés pour les itinéraires au départ et à destination de chacune des principales villes mais aussi pour les services à l'intérieur des villes elles-mêmes. Comme beaucoup de sites en Corse, le site est bi-lingue (anglais/français) et fournit à chaque fois le numéro de téléphone du réseau qui effectue le service.

Le site corsica guide (<http://www.corsica-guide.com>) est, quant à lui, un véritable annuaire multimodal au niveau de sa rubrique transport. Ce site web touristique, créé en 1999, fournit les numéros et les liens des compagnies de transport et des gares corses pour l'ensemble des modes aériens, maritimes, ferrés, routiers mais aussi pour les taxis.

4. Conclusion

L'information routière est peu présente en Corse. En dehors du PC neige de Corte et d'un certain nombre de PMV, il n'existe pas de structures (de type CRICR par exemple) ou de systèmes récents uniquement dédiés à l'information.

L'information concernant les transports collectifs existe. Mais elle est très dispersée. On la trouve au niveau des mairies, offices de tourisme, ports, aéroports, gares, transporteurs (au moins une cinquantaine de compagnies), établissements d'enseignement, etc. Les transports collectifs routiers utilisent des moyens d'information encore assez traditionnels (fiche papier, renseignement téléphonique, etc.). Seule la ville de Bastia possède un site internet pour son réseau de bus.

Les systèmes d'informations relatifs aux transports aériens et maritimes sont nombreux si on additionne ceux des compagnies de transport et ceux des ports et aéroports. Sans être totalement multi-modes, ils fournissent dans certain cas de l'information sur les modes de transports complémentaires (navettes, autocars, bus des villes voisines, etc.).

L'information réellement multimodale n'existe pas. Toutefois, deux sites, découverts tout à fait par hasard, tentent de fournir une vue d'ensemble de l'information sur les transports collectifs en Corse. L'un d'entre eux est une initiative privée. Il fournit les horaires pour les itinéraires au départ et à destinations de chacune des villes corses mais aussi des services à l'intérieur des villes elles-mêmes. Le second est un site touristique possédant une rubrique transport. Cette dernière est un véritable annuaire multimodal des transports de la région Corse. En dehors de portails nationaux comme PASSIM ou itransports, nous n'avons pas découvert d'initiatives semblables dans les revues conduites au niveau des trois autres régions (PACA, Languedoc-Roussillon, Réunion) dont le Cete Méditerranée avait la charge. Ces deux sites nous ont paru particulièrement utiles, notamment en raison du nombre élevé de transporteurs et d'infrastructures sur les 8 700 km² corses.

Enfin, on ne note pas de projets en dehors de la poursuite de l'équipement du PC neige de Corte.

5. Annexes

5.1 Sigles et acronymes

Sigle	Définition
AOs	Autorités organisatrices
AOTU	Autorités organisatrices de transports urbains
CDES	Cellule Départementale d'exploitation et de sécurité
Certu	centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
Cete	centre d'Études techniques de l'Équipement
CG	Conseil Général
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routière
DDE	Direction départementale de l'Équipement
DRE	Direction régionale de l'Équipement
PACA	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PMV	Panneau à Messages Variables
PREDIM	Plateforme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale
PREDIT	Programme national de Recherche et d'Innovation dans les Transports
PTU	Périmètre de Transports Urbains
RD	Route Départementale
RN	Route Nationale
SDIR	Schéma Directeur de l'Information Routière
SIG	Système d'Information Géographique
SMS	Short Message Service
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRU	Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
TC	Transports Collectifs
TER	Train Express Régional
TAD	Transport A la Demande
VP	Véhicule Particulier

5.2 Personnes contactées

Il ne s'agit ici aucunement d'un annuaire, mais de la liste des organismes dont nous avons interrogé un interlocuteur dans le cadre de cette étude.

Organisme	Lieu, rôle	Personnes contactées
CG Corse-du-Sud (2A)	Ajaccio, gestionnaire routier	J-J.Folacci, service des Routes Jean-Joseph.folacci@cg-corsedusud.fr 04.95.29.15.35.
CG Corse-du-Sud (2A)	Ajaccio, AO transports départementaux	Gérard STROMBONI 04 95 29 15 29
CG Haute-Corse(2B)	Bastia, gestionnaire routier	Bureau exploitation et sécurité de la route 04 95 34 81 65
CG Haute-Corse (2B)	Bastia, AO, Service des Transports et Sécurité de la Route	Jean Luc CAVATORTA 04 95 34 81 67 Patrick PAGES 04 95 34 81 67
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (65 767 hab)	AO , société nouvelle des autobus ajacciens (SNAA)	04 95 52 95 00
Communauté d'agglomération de Bastia (50 516 hab)	AO, société des autobus bastiais	04 95 55 18 18
Collectivité Territoriale Corse	direction des Routes de Corse-du-Sud 22, cours Grandval 20187 Ajaccio cedex 1	M.Bertrand Henri-pierre.bertrand@ctc-corse.fr 04 95 51 66 37 télécopie 04 95 51 66 27
Collectivité Territoriale Corse	direction des Routes de Haute-Corse Jean-Jacques Thorel 8, boulevard Benoîte Danesi 20200 Bastia	Jean-francois.gaglione@ctc-corse.fr 04 95 34 86 29 télécopie 04 95 31 29 58
DDE Corse-du-Sud (2A)	Responsable de la Gestion routière RGR et chef de service	Georges Tanguy
DDE Haute-Corse (2B)	CDES/CDOA	P Lanzalavi
Ajaccio	DG ST	Mme Rodriguez, chef de service voirie 04 95 25 95 65
Bastia	Service Voirie et réseau publics	M.Guillard b.guillard@ville-bastia.fr 04 95 55 97 32
PC neige CORTE	M.Zucarelli	
CG (2A)	Mme Antonietti	04 95 29 15 22
Ajaccio	M.Marcaggi	04 95 23 29 41

5.3 Guide d'entretien

Quel type d'information gérez-vous et diffusez-vous ?

Information événementielle/prévisible

Information temps réel

Information par temps de crise

Comment est confectionnée cette information ?

Qui gère (quels sont les services) et concentre l'information (nombre de personnes impliquées, coordonnées du responsable) ?

Quelle est l'information diffusée ?

Quelle zone couvre-t-elle ?

Quels sont les moyens de diffusion de l'info au public ? PMV, Internet, Audiotel, radio, mobiles, autres ?

Quels sont vos relations avec les autres fournisseurs d'information potentiels (conseils généraux, région, villes, autoroutes, compagnies de transport collectifs, etc.) ?

Indiquez leurs noms.

Quelle information recevez-vous d'eux ?

Quelle information leur livrez-vous ?

Existe-t-il des accords ?

Quelles sont vos relations avec les autres diffuseurs d'information (radio, journaux, etc.) ?

Difficultés et attentes.

Quels sont vos projets ?

© ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: CETE de Lyon ☎ (+33) (0) 4 72 14 30 30 (décembre 2006)
Dépôt légal: 4^e trimestre 2006
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 06-11 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>